

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE  
COMMUNE DE LUSIGNAN



MAIRIE DE LUSIGNAN – BP 40002 – 86600 LUSIGNAN / TELEPHONE 05 49 43 31 48 / TELECOPIE 05 49 43 61 19  
Site : [www.lusignan.fr](http://www.lusignan.fr) - courriel [lusignan@cg86.fr](mailto:lusignan@cg86.fr)

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 AVRIL 2018**

Le jeudi 29 mars deux mil dix-huit, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le jeudi 5 avril deux mil dix-huit à 20h30. Le jeudi 5 avril deux mil dix-huit, à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de René Gibault Maire.

**Etaient présents :** M<sup>mes</sup> et MM. Myriam Balestrat, Christine Baulouet-Chaintré, Andrée Blaison, Karine Dribault, Jean-Louis Durand, Anne Gatard-Braconnier, René Gibault, Patrick Hérault, Bernard Jean, Patrice Lalande, Jean-Louis Ledoux, Francine Maringues, Catherine Marot, Alain Portron, Francis Rogeon, Alain Sèvre, Karine Vadier-Chauvineau, Claudine Vaillant, Gérard Van Praët.

**Absents représentés :** M<sup>mes</sup> et MM. Marcel Bell (*Patrick Hérault*), Annick Bernardeau (*Andrée Blaison*), Karine Hécho-Hamard (*Francine Maringues*), Christine Palomba (*Christine Baulouet-Chaintré*).

Madame Karine Vadier-Chauvineau est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Objet : Examen et vote du Compte Administratif pour l'exercice 2017  
Commune de Lusignan**

Monsieur le Maire transmet la présidence de la séance pour l'examen et le vote du Compte Administratif de l'exercice 2017 à Madame Francine Maringues, Adjointe au Maire, doyenne de l'assemblée.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

**Investissement**

Dépenses	Prévues	1 621 508.84
	Réalisées	509 787.13
	Reste à réaliser	171 627.00
Recettes	Prévues	1 621 508.84
	Réalisées	826 230.94
	Reste à réaliser	55 705.00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévues	2 793 260.60
	Réalisées	2 217 044.40
	Reste à réaliser	
Recettes	Prévues	2 793 260.60
	Réalisées	2 444 211.57
	Reste à réaliser	

**Résultat de clôture de l'exercice**

<b>Investissement :</b>	<b>+ 316 443.81</b>
<b>Fonctionnement :</b>	<b>+ 227 167.17</b>
<b>Résultat global :</b>	<b>+ 543 610.98</b>

Après la sortie de séance de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Administratif de l'exercice 2017, à main levée.

**Objet : Examen et vote du Compte Administratif pour l'exercice 2017  
Service Lotissement Lusignan**

Monsieur le Maire transmet la présidence de la séance pour le vote du Compte Administratif à Madame Francine Maringues, Adjointe au Maire, doyenne de l'assemblée.

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de l'exercice 2017, à l'unanimité des membres présents et représentés, et arrête ainsi les comptes.

**Investissement**

Dépenses	Prévues	152 449.48
	Réalisées	128 973.17
Recettes	Prévues	152 449.48
	Réalisées	151 534.54

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévues	358 903.19
	Réalisées	151 534.54
Recettes	Prévues	358 903.19
	Réalisées	151 534.54

**Résultat de clôture de l'exercice**

<b>Investissement :</b>	<b>+ 22 561.37</b>
<b>Fonctionnement :</b>	<b>0</b>
<b>Résultat global :</b>	<b>+ 22 561.37</b>

Après la sortie de séance de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Administratif du Service Lotissement pour l'exercice 2017, à main levée.

**Objet : Examen et vote du Compte de Gestion pour l'exercice 2017  
Budget principal Commune de Lusignan**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Le Directeur Régional des Finances Publiques et le Comptable du Trésor visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion de l'exercice 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**Objet : Examen et vote du Compte de Gestion pour l'exercice 2017**  
**Service Lotissement Lusignan**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Le Directeur Régional des Finances Publiques et le Comptable du Trésor visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion de l'exercice 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**Objet : Affectation des résultats 2017**

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation des résultats 2017 comme suit :

➤ **Commune Budget Principal :**

	Résultat affecté 2016	Virement à la SI	Résultat 2017	RAR 2017	Résultat à affecter
Investissement	-261 838.36		316 443.81	D : D : 171 627.00 R : 55 705.00	+ 54 605.45
Fonctionnement	312 284.20	312 284.20	227 167.17		227 167.17

Compte 001	54 605.45 €	Excédent d'Investissement reporté
Compte 1068	127 167.17 €	Excédent de Fonctionnement capitalisé
Compte 002	100 000.00 €	Excédent de Fonctionnement reporté

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats de la Commune de Lusignan pour l'exercice 2017.

**Objet : Affectation des résultats 2017**

➤ **Budget Lotissement**

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation des résultats 2017 à l'unanimité des membres présents et représentés comme suit :

	Résultat affecté 2016	Virement à la SI	Résultat 2017	RAR 2017	Résultat à affecter
Investissement	+ 914.48		+ 22 561.37		23 475.85
Fonctionnement	-207 368.19		0		-207 368.19

## Objet : Vote des taux des trois taxes

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2018 compte tenu des besoins de la commune ; il propose donc de reconduire les taux suivants pour l'année 2018 :

- Taxe d'Habitation : 16.71 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 21.10 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 50.57 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter les taux des trois taxes locales telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

## Objet : Vote du Budget Primitif 2018 - Commune

Monsieur le Maire présente le budget comme suit :

<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>			
<b>COMMUNE</b>			
<i>Vue d'ensemble du Fonctionnement</i>			
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget Primitif 2018</b>		
	<b>Propositions Nouvelles</b>	<b>Reports</b>	<b>Propositions Globales</b>
<b>Total dépenses de Fonctionnement</b>	<b>2 660 459.00</b>		<b>2 660 459.00</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>407 706.61</b>		<b>407 706.61</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	132 700,00		132 700,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	179 656.61		179 656.61
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	72 350.00		72 350.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	23 000,00		23 000,00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 011 800 .00</b>		<b>1 011 800.00</b>
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	18 000.00		18 000.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	17 800,00		17 800,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	976 000.00		976 000.00
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>765 254.20</b>		<b>765 254.20</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>63 500.00</b>		<b>63 500.00</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 248 260.81</b>		<b>2 248 260.81</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>412 198.19</b>		<b>412 198.19</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2018		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
<b>Total recettes de Fonctionnement</b>	<b>2 660 459.00</b>		<b>2 660 459.00</b>
70 - Produits des services, domaine et ventes divers	157 150.00		157150.00
73 - Impôts et taxes	1 350 874.00		1 350 874.00
74 - Dotations, subventions et participations	676 213.00		676 213.00
75 - Autres produits de gestion courante	231 000.00		231 000,00
77 - Produits exceptionnels	90 222.00		90 222,00
013 - Atténuations de charges	15 000.00		15 000.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	100 000.00		100 000.00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 620 459.00</b>		<b>2 620 459.00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>40 000,00</b>		<b>40 000,00</b>
<b>Vue d'ensemble de l'Investissement</b>			
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2018		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>710 162.94</b>	<b>171 627.00</b>	<b>881 789.94</b>
001 - Déficit d'investissement reporté			
16 - Emprunts et dettes assimilés	295 000.00		295 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	11 162.94	2 817.00	13 979.94
21 - Immobilisations corporelles	129 000.00	8 000.00	137 000.00
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>435 162.94</b>	<b>10 817.00</b>	<b>445 979.94</b>
0034 – Aménagement du nouveau cimetière		105 810.00	105 810.00
0050 - Vitraux de l'Église		40 000.00	40 000.00
0060 – Aménagement du centre historique	85 000.00	15 000.00	100 000.00
0061 – Restauration de l'église	150 000.00		150 000.00
<b>Total dépenses opérations d'investissements</b>	<b>235 000.00</b>	<b>160 810.00</b>	<b>395 810.00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>40 000.00</b>		<b>40 000.00</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2018		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>826 084.94</b>	<b>55 705.00</b>	<b>881 789.94</b>
001 Excédent d'investissement reporté	54 605.45		54 605.45
10 - Dotations, fonds divers et réserves	176 598.17		176 598.17
16 - Emprunts et dettes assimilés	69 500.00		69 500.00
27 - Autres immobilisations financières	23 475.85		23 475.85
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>324 179.47</b>		<b>324 179.47</b>
0034 – Aménagement du nouveau cimetière		45 000.00	45 000.00
0050 - Vitraux de l'Église		10 705.00	10 705.00
0060 – Aménagement du centre historique			
0061 – Restauration de l'église	89 707.28		89 707.28
<b>Total recettes opérations d'investissements</b>	<b>89 707.28</b>	<b>55 705.00</b>	<b>145 412.28</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>412 198.19</b>		<b>412 198.19</b>

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2018, Section de Fonctionnement et Section d'Investissement telles que présentées ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

## Objet : Vote du Budget Primitif 2018 - Service Lotissement

Monsieur le Maire présente le budget comme suit :

<b>SERVICE ANNEXE LOTISSEMENT DE LA PLAINE</b>			
<b>BP 2018</b>			
<b>Vue d'ensemble du Fonctionnement</b>			
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget Primitif 2018</b>		
	<b>Propositions Nouvelles</b>	<b>Reports</b>	<b>Propositions Globales</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>336 341.36</b>		<b>336 341.36</b>
011 - Charges à caractère général			
66 - Charges financières			
002 - Déficit de fonctionnement reporté	207 368.19		207 368.19
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>207 368.19</b>		<b>207 368.19</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>128 973.17</b>		<b>128 973.17</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget Primitif 2018</b>		
	<b>Propositions Nouvelles</b>	<b>Reports</b>	<b>Propositions Globales</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>336 341.36</b>		<b>336 341.36</b>
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	48 311.63		48 311.63
77 - Produits exceptionnels	159 056.56		159 056.56
<b>Total recettes réelles</b>	<b>207 368.19</b>		<b>207 368.19</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>128 973.17</b>		<b>128 973.17</b>
<b>Vue d'ensemble de l'Investissement</b>			
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget Primitif 2018</b>		
	<b>Propositions Nouvelles</b>	<b>Reports</b>	<b>Propositions Globales</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>152 449.02</b>		<b>152 449.02</b>
16 - Emprunts et dettes assimilés	23 475.85		23 475.85
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>23 475.85</b>		<b>23 475.85</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>152 449.02</b>		<b>152 449.02</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget Primitif 2018</b>		
	<b>Propositions Nouvelles</b>	<b>Reports</b>	<b>Propositions Globales</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>152 449.02</b>		<b>152 449.02</b>
001 - Excédent d'investissement reporté	23 475.85		23 475.85
16 - Emprunts et dettes assimilés			
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>23 475.85</b>		<b>23 475.85</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>128 973.17</b>		<b>128 973.17</b>

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Budget Primitif Lotissement Lusignan pour l'exercice 2018.

**Objet : Avis du Conseil Municipal sur l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Lavausseau et Jazeneuil  
par la SARL La Plaine des Moulins Energies**

Monsieur Francis Rogeon, Adjoint au Maire présente ce dossier

Par arrêté en date du 26 février 2018, Madame la Préfète de la Vienne a lancé une enquête publique ouverte du lundi 26 mars 2018 au jeudi 26 avril 2018 inclus, sur les communes de Lavausseau et Jazeneuil qui concerne le dossier de demande d'autorisation déposé par la société SARL La Plaine des Moulins Energies.

Ce projet porte sur l'implantation de 5 éoliennes : 4 sur la commune de Lavausseau et 1 sur la commune de Jazeneuil, ainsi que d'un poste de livraison électrique (PDL) sur la commune de Jazeneuil.

La commune de Lusignan se trouvant dans un rayon de 6 kilomètres autour de l'installation, l'avis d'enquête publique a été affiché en Mairie et le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur ce dossier.

Conformément à l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales une note explicative de synthèse sur les questions soumises à délibération a été adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal et figure en annexe de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable à ce projet.

**Objet : Contrat de maintenance de la tribune télescopique de la salle des fêtes - Espace 5.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de faire contrôler chaque année la tribune télescopique de l'Espace 5.

Il propose le contrat de maintenance de la société « Master Industrie » pour les années 2018 et 2019 pour un prix forfaitaire de 1 380.00 € HT soit 1 656.00 € TTC par intervention.

Ce contrat comprendra :

- La vérification des éléments mécaniques et d'assemblage de la tribune
- La vérification de la motorisation électrique
- La vérification des éléments de finition (nez de marches, assises etc...)
- La vérification du système de manœuvre de la tribune
- La vérification des panneaux latéraux

Après délibération, le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés valide ce présent contrat de maintenance et autorise le Maire à le signer.

**Objet : Programme 2018 de travaux sur bâtiments communaux**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à la restauration de la façade de la maison rue Notre Dame après la démolition du garage attenant ; il est également prévu l'aménagement du Square Petite rue Galice et la réfection de la toiture du Temple.

Monsieur le Maire présente les devis et le plan de financement prévisionnel de cette opération :

DÉPENSES		RECETTES	
<b>Restauration façade</b> maison rue Notre Dame (devis Art de Bâtir) <b>24 950.48 €</b> <b>HT</b>		<b>Département de la Vienne</b>	
<b>Aménagement square</b> <b>15 232.67 €</b> <b>HT</b>		<b>Activ (volet 3)</b>	<b>45 400.00 €</b>
Petite rue Galice (devis Art de Bâtir) <b>Toiture du Temple</b> <b>27 247.08 €</b> <b>HT</b> (devis Guyoumard – Thiollet)			
		<b>Autofinancement (32.5%)</b>	<b>22 030.23 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>67 430.23 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>67 430.23 €</b>

A ce titre, il propose de faire une demande de subvention aux services du Département de la Vienne au titre d'ACTIV volet 3 pour un montant de 45 400.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide ce programme ainsi que le devis de réfection de la toiture du Temple pour un montant HT de 27 247.08 € soit un montant TTC de 32 696.50 €.

Monsieur le Maire est autorisé à présenter la demande de subvention au Département de la Vienne afin de mener à bien ce projet.

**Objet : Dossier d'aménagement des douves : Proposition d'honoraires pour la mission d'étude du projet, devis du cabinet R&C SARL d'architecture.**

Monsieur le Maire présente le devis de la mission afin d'étudier et de chiffrer l'aménagement des douves ainsi que les reprises de façades et toitures des tours.  
Monsieur le Maire précise que ce chiffrage permettra de pouvoir faire les demandes de subventions en fin d'année 2018 pour une réalisation sur l'exercice 2019.  
Ce devis d'honoraires s'élève à 4 125.00 € HT soit 4 950 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide ce programme et autorise le Maire à signer le devis d'honoraires et à engager cette étude.

**Objet : Convention entre la Commune et la Chambre d'Agriculture de la Vienne relative à l'organisation du marché des producteurs « Bienvenue à la ferme ».**

Monsieur Alain Portron en charge de cette manifestation présente les points principaux concernant l'organisation du marché des producteurs « Bienvenue à la ferme ».  
Cette manifestation est organisée sous l'égide de la Chambre d'Agriculture de la Vienne.

Pour l'année 2018, le Marché des Producteurs de Lusignan aura lieu le mercredi 25 juillet sur le site des « Promenades »).



Les modalités financières proposées par la Chambre d'Agriculture s'élèvent à 1 487.50 € HT soit 1 785.00 € TTC. Il est à noter que ce tarif est le même que l'année 2017.

La Chambre d'Agriculture prend en charge l'ensemble des supports de communication et assure un minimum de 10 producteurs sur chaque marché.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention.

## **Objet : Vente des parcelles cadastrée AI 194 et AI 185**

Monsieur Francis Rogeon, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme présente ce dossier :

Il rappelle que la commune a mis en vente lesdites parcelles qui respectivement ont une contenance de : AI 194 : 4117 M2 et AI 185 : 113 M2.

Il donne lecture ensuite de la proposition d'offre d'achat de Monsieur James Lucien Baron pacsé le 27 juillet 2017 à Madame Béatrice Tardet, domiciliés 45 Grand'Rue à Chagnolet - 17139 Dompierre sur Mer, qui déclarent acheter ferme le bien et parfaitement le connaître.

- Parcelles cadastrées AI.194 et AI 185 - sises rue des Châteliers - pour un montant de 85 000.00 € net vendeur:

La répartition du prix est la suivante :

- Parcelle AI 194 : 84 500.00 €
- Parcelle AI 185 : 500.00 €

Les frais de bornage s'il y a lieu et les frais d'actes notariés seront à la charge du preneur. Les frais de viabilisation (réseaux d'eau, d'électricité, d'eaux usées et de téléphone) seront à la charge de la commune, ces réseaux seront livrés en limite de la parcelle AI 194. Le preneur assurera les frais de raccordement sur la partie privative du bien.

Sous réserve de l'avis du Service des Domaines, Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente concernant ces parcelles.

## **Objet : Numérotation de rues**

Monsieur Francis Rogeon, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, présente ce dossier. Il propose au Conseil Municipal les numérotations suivantes :

### **Rue Galice :**

<i>Parcelles</i>	<i>Numérotations</i>
202	N°1
203	N° 3
204	N° 5
210	N° 7
211	N° 7 bis
216	N° 9

### **Avenue de la Libération :**

Division de la parcelle 62                      N° 29

## Rue de Grand Champ :

<i>Parcelles</i>	<i>Numérotations</i>
11	N°1
93	N° 3
6	N° 5
5	N° 7
100	N° 9
1	N° 11

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide ce projet de numérotation et autorise le Maire à intervenir.

## Objet : Destinations des coupes de bois - exercice 2018/2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

1 – d'approuver l'inscription à l'état d'assiette en 2018 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (**coupes réglées**) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe ( <b>vente</b> ou <b>délivrance</b> )
<b>Fc de Lusignan</b>	<b>2B</b>	<b>2 ha 42</b>	<b>Régénération</b>	<b>délivrance</b>
<b>Fc de Lusignan</b>	<b>12</b>	<b>10 ha 44</b>	<b>Amélioration</b>	<b>Vente Prévu à l'EA 2018</b>

**Report ou suppression** : demande le report des parcelles 3 et 7 à l'état d'assiette 2019, équilibre des coupes et des revenus.

2 – de choisir leur destination dans le tableau ci-dessus entre :

- **vente** à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).

- **délivrance** (pour les besoins de la collectivité **ou** pour "partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leur besoins ruraux ou domestiques, sous réserve de la possibilité, pour ces bénéficiaires, de ne vendre que les bois de chauffage qui leur ont été délivrés en nature" (art. L.241-17 du Code forestier).

3 - (uniquement en cas d'affouage, soit de délivrance d'une ou plusieurs coupes au bénéfice des habitants de la commune)

Précise en outre :

- que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables, à savoir :

- M. ou M<sup>me</sup> .JEAN Bernard
- M. ou M<sup>me</sup> .BLAISON Andrée
- M. ou M<sup>me</sup> .GIBAULT René

soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.318-12 du Code forestier,

- que le délai d'exploitation est fixé au 30 novembre 2019 à compter de la remise du permis d'exploiter pour la délivrance. Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot seront considérés comme y ayant renoncé.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

## **Objet : Location du Snack de « La Plage » pour la saison estivale 2018**

Monsieur René Gibault donne lecture de la convention rédigée comme suit :

*Entre*

- La Commune de Lusignan, représentée par son Maire, Monsieur René GIBAULT, ci-après dénommée « la Commune », en vertu de la délibération N°2018/25 en date du 5 avril 2018,

*Et*

- Madame Catherine Boutin et Monsieur Philippe Gadioux, domiciliés «Pousigny» 86600 Celle L'Evescault, ci-après dénommés « les gérants », d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup> – La Commune confie à Madame Catherine Boutin et Monsieur Philippe Gadioux la gestion du Snack de la Plage, du 25 mai 2018 au 17 septembre 2018.

Article 2 – Les gérants prennent les locaux du snack en l'état ; ils déclarent à ce propos bien les connaître, en assureront l'entretien, et les restitueront à l'échéance du présent contrat conformément à l'état des lieux établi à la remise des clés. En outre, ils souscriront une assurance comme locataires des murs et une responsabilité civile liée à son exploitation.

Article 3 – Les horaires d'ouverture du snack sont définis par le gérant, avec obligation de fermeture à 24 heures le vendredi et le samedi et les jours fériés, et à 23 heures les autres jours de la semaine.

Article 4 – Les gérants devront apporter le plus grand sérieux dans la gestion du snack et se conformer aux dispositions légales générales régissant les débits de boissons concernant la licence IV attachée au « Snack de la plage ».

- Les gérants s'engagent à proscrire la présence d'animaux dans l'enceinte de l'espace de baignade dont fait partie l'établissement.

- Les ordures devront être acheminées quotidiennement par les gérants au lieu de collecte du camping municipal

- Les gérants s'engagent à laisser libre l'accès aux toilettes et douche situées auprès de l'établissement et d'en assurer l'entretien.

En cas de problème survenu dans la gestion du snack de la plage, et de non-respect des clauses de la présente convention, la Commune se réserve le droit de résilier la location sans que les gérants ne puissent réclamer une indemnisation d'aucune sorte.

Article 5 – Pour l'exploitation du snack de la Plage, les gérants verseront à la Commune une location de 1 200.00 €, non soumis au régime de TVA, pour la saison, à régler en deux fois : 600.00 € avant le 15 juillet 2018 et 600.00 € avant le 15 août 2018 à réception de la facture. L'électricité étant à la charge de l'exploitant, l'abonnement électrique (SOREGIES) sera mis au nom des locataires à la remise des clés.

Article 6 – La présente convention n'est pas renouvelable

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve les termes de la présente convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **Objet : Tableau des effectifs arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau des effectifs :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

GRADES OU EMPLOIS		CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES ETPT			
			EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>ADMINISTRATIVE</b>			5		5	5		5
Attaché	A		2		2	2		2
Rédacteur	B		1		1	1		1
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C		2		2	2		2
<b>TECHNIQUE</b>			17	2,89	19,89	15,72	0,77	16,49
Agents de Maîtrise Principal	C		2		2	2		2
Agent Maîtrise	C		2		2	2		2
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C		2		2	1		1
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C		4		4	2		2
Adjoint technique	C		7	2,89	9,89	8,72	0,77	9,49
				0,86+0,86+0,40+0,77		7 agents temps plein	1 agent à 27/35ème = 0,77	
				1 agent à 30/35ème =0,86		1 agent à 30/35ème =0,86		
				1 agent à 30/35ème =0,86		1 agent à 30/35ème =0,86		
				1 agent à 14/35ème =0,40 non titulaire				
				1 agent à 27/35ème = 0,77 non titulaire				
<b>CULTUREL</b>				1,2	1,2	1,2		1,2
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème class	C			0,6	0,6	0,6		0,6
Adjoint du Patrimoine	C			0,6	0,6	0,6		0,6
<b>TOTAL</b>			22	4,09	26,09	21,92	0,77	22,69
<b>CONTRAT DE DROIT PRIVE</b>								
Emploi d'Avenir			2		2		2	2
Apprenti			1		1		1	1
<b>TOTAL</b>			3		3		3	3
<b>TOTAL GENERAL</b>			25	4,09	29,09	21,92	3,77	25,69

### **Objet : Dispositif emplois d'avenir**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser et préciser la périodicité des contrats de travail pour les personnels pris dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir.

A ce titre il précise que lors du Conseil Municipal du 15 septembre 2016, il avait été décidé d'embaucher un jeune en emploi d'avenir, pour la période de travail dans ce dispositif, du 13 septembre 2017 jusqu'au 12 septembre 2019 à temps plein.

Il sera fait mention de la présente délibération dans son contrat de travail.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les termes de la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à intervenir.

### **Objet : Dispositif de l'apprentissage**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser et de préciser la périodicité des contrats de travail pour les personnels pris dans le cadre du dispositif de l'apprentissage.

A ce titre il précise que lors du Conseil Municipal du 15 septembre 2016 il avait été décidé d'embaucher une personne en contrat d'apprentissage du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2018, dans le cadre de la préparation d'un BTS aménagement paysagé.

Il sera fait mention de la présente délibération dans son contrat de travail.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les termes de la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à intervenir.

### **Objet : Emplois saisonniers**

Monsieur le Maire rappelle que la baignade de la base de loisirs de Vauchiron est surveillée durant la période estivale.

A ce titre il est nécessaire de recruter un agent contractuel, Opérateur des APS 35/35<sup>ème</sup>, du jeudi 28 juin 2018 au vendredi 31 août inclus.

Il sera fait mention de la présente délibération dans son contrat de travail.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les termes de la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à intervenir.

### **Objet : Emplois saisonniers**

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal de Vauchiron est ouvert du vendredi 13 avril au 30 septembre 2018 pour la période estivale.

A ce titre il est nécessaire de recruter deux agents contractuels, Adjoint Technique 35/35<sup>ème</sup>, du mardi 3 avril 2018 au dimanche 30 septembre 2018 inclus.

Le Centre de Gestion de la Vienne est chargé d'employer ces deux agents qui seront mis à disposition de la commune.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil approuve les termes de la présente délibération et autorise le Maire à intervenir.

### **Objet : Création de postes**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la réorganisation des services suite à des départs à la retraite, il y a lieu de procéder à l'ouverture de deux postes :

- un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup> à compter du 6 avril 2018,
- un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup> à compter du 6 avril 2018.

Il sera fait, conformément à la réglementation, une déclaration de vacances de ces postes avant recrutement et nomination des agents.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute convention de mise à disposition concernant ces postes pour pallier temporairement au manque d'effectif.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les termes de la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à intervenir.

-----